

Aider les familles jurassiennes à faire face à l'inflation.

Leïla Hanini (PS)

La situation géopolitique en lien avec la guerre en Ukraine a eu un impact sur le coût de la vie partout en Europe. Quand bien même le taux d'inflation est un peu plus mesuré en Suisse, la population n'est malheureusement pas épargnée pour autant.

Des aliments de base comme les huiles ou les pâtes se sont renchériés de plus de 10% alors que le lait en poudre pour bébé s'est vu augmenter de CHF 5.- par boîte en l'espace de quelques jours. De manière générale, les augmentations de prix sont aujourd'hui perceptibles pour l'ensemble des ménages. L'Office fédéral de la statistique (OFS) relevait, au deuxième trimestre 2022, une augmentation mensuelle des dépenses alimentaires des ménages de l'ordre de 50 francs^[1]. De plus, la hausse générale des prix n'épargne pas non plus le domaine de l'énergie. L'inflation impacte l'ensemble des ménages et affecte d'autant plus ceux aux revenus les plus faibles.

Il est important de relever que l'inflation touche particulièrement les biens et services les plus consommés par les ménages de la classe moyenne, ainsi que les ménages plus modestes : primes d'assurance maladie, loyers, transports, énergie ou encore biens de première nécessité. De ce fait, l'indice des prix à la consommation est un indicateur qui sous-estime l'impact financier réel sur les ménages.

En outre, la population ne peut pas compter sur une hausse des salaires pour compenser l'inflation. En effet, les chiffres de l'OFS de 2021, démontrent que les salaires ont connu un recul qui cumulé à l'inflation fait perdre 0,8% du pouvoir d'achat aux salarié-e-s^[2]. Le directeur de l'Institut d'économie appliquée de l'Université de Lausanne, Mathieu Grobéty, résumait la situation en indiquant qu'il s'agissait de comprendre cette inflation comme une taxe, du jour au lendemain certains ménages se sont vu amputer plus de 3,5% de leur revenu. Des mesures pour les ménages les plus affectés par l'inflation sont donc capitales.

Un chèque cantonal pourrait constituer une bonne solution pour garantir une aide aux ménages les plus impactés. Il serait attribué à chaque ménage, en fonction du nombre d'habitants qui le compose, pour tous les ménages de la classe moyenne et les ménages à revenus modestes. Le mécanisme devrait se mettre en place dès qu'une hausse des prix des biens et services particulièrement consommés par les ménages de la classe moyenne et des ménages à bas revenu est constatée par rapport à une année de référence (primes d'assurance maladie, biens de première nécessité et d'alimentation, de l'énergie, des transports). Les montants devraient être fixes, plus bas pour les enfants que les adultes et être alloués aux ménages de la classe moyenne et aux ménages modestes. Afin de garantir de ne pas octroyer l'allocation aux ménages ayant un revenu suffisant pour absorber la hausse du coût de la vie, une diminution progressive du montant devrait être prévue en fonction du revenu.

Aussi, nous demandons au Gouvernement d'aider les ménages jurassiens à faire face à l'inflation au travers de l'octroi d'un « chèque cantonal » extraordinaire prévu dans le cas particulier d'une situation de hausse des prix des biens et services les plus usités. Au vu de l'urgence de la situation, de sa réalité volatile dans le temps, le Gouvernement veillera à mettre en place cette disposition dès le 1er janvier 2023.

[1] <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/services/pour-medias/toutes-publications.assetdetail.22925776.html>

[2] <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail/indice-salaires.html>

Leïla Hanini (PS)

Urgence demandée

L'urgence est demandée car la situation d'inflation est une réalité qui touche la population à l'heure actuelle. C'est donc aussi vite que possible que les Jurassiennes et Jurassiens auraient besoin de soutien.

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Pauline Christ Hostettler (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)

Intervention déposée officiellement le 28 septembre 2022

Documents annexés